



Commission
européenne



Santé publique

La santé des citoyens est une priorité majeure pour l'Union européenne. La politique de santé de l'UE complète les politiques des États membres afin de garantir que toute personne vivant dans l'UE est protégée contre les menaces transfrontières graves pour la santé et a accès à des soins de santé de qualité.

Si l'organisation des soins de santé relève de la responsabilité de chaque État membre, l'UE complète les politiques nationales pour atteindre des objectifs communs. Le rôle de l'UE dans la préparation et la réponse aux graves menaces sanitaires transfrontières est essentiel pour protéger les Européens et comprend des mesures en matière de **vaccination**, de lutte contre la **résistance aux antimicrobiens**, et de prévention et de limitation des pandémies et d'autres maladies infectieuses telles que l'Ebola. La politique de l'UE en matière de santé génère également des économies d'échelle grâce à la mise en commun des ressources et aide les pays à relever des défis communs, notamment en ce qui concerne les facteurs de risque des maladies chroniques ou l'incidence de l'allongement de l'espérance de vie sur les systèmes de santé.

Ce que fait l'Union européenne

La **politique de l'UE en matière de santé** se concentre sur la lutte contre les graves menaces qui pèsent sur la santé à l'échelle de l'UE, la prévention des maladies et la garantie de chances égales pour tous de bénéficier de soins de santé de qualité. Une population en bonne santé est également bénéfique pour l'économie et, par conséquent, l'UE a pour ambition de **garantir l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de santé dans l'Union**.

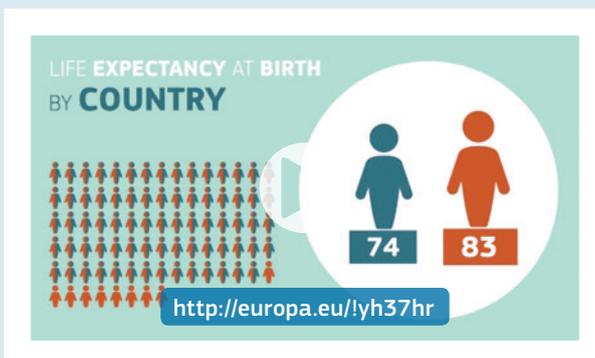
L'UE est active dans de nombreux domaines, tels que le renforcement des capacités pour accroître le recours à la vaccination, la mise en commun des connaissances sur le cancer, la promotion d'un mode de vie sain et la lutte contre le tabagisme par la législation sur le tabac. Le **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies** évalue les menaces émergentes afin que l'UE et les autorités sanitaires nationales puissent réagir rapidement. De plus, pour garantir aux

patients le meilleur traitement possible, tous les médicaments dans l'UE doivent être approuvés au niveau national ou de l'Union (par l'intermédiaire de l'**Agence européenne des médicaments**) avant d'être mis sur le marché.

Le troisième **programme de santé de l'UE** constitue le principal instrument de mise en œuvre des politiques de l'UE en matière de santé. Son budget de 449 millions d'euros finance des projets de coopération au niveau de l'UE et des actions conjointes des autorités sanitaires nationales, et soutient

des organismes non gouvernementaux et la coopération avec des organisations internationales. En outre, le programme **Horizon 2020** investit 7,5 milliards d'euros dans la recherche et l'innovation en matière de santé, tandis que le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe**, les Fonds structurels de l'UE et le **plan d'investissement pour l'Europe** investissent dans les infrastructures sanitaires et la numérisation des soins de santé.

La **carte européenne d'assurance maladie** aide les voyageurs à obtenir un traitement s'ils tombent malades lorsqu'ils se rendent dans un autre pays de l'UE, tandis que la législation européenne sur les **soins de santé transfrontaliers** définit les droits des citoyens à des soins programmés lorsqu'ils franchissent les frontières. Grâce aux **réseaux de référence européens**, les patients atteints de maladies rares ou complexes bénéficient de la meilleure expertise européenne sans même quitter leur pays d'origine.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/public-health_fr



Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-94376-8	doi:10.2775/24390	NA-06-18-090-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94381-2	doi:10.2775/017352	NA-06-18-090-FR-N